

Dévenez
SAPEUR
POMPIER
volontaire

EN MONTAGNE BOURBONNAISE





SCANNEZ-MOI

COMMENT DEVENIR VOLONTAIRE ?

Adressez-vous au centre de secours le plus proche de votre lieu de résidence.

UNE FORMATION ADAPTÉE, INITIALE ET CONTINUE :

La formation dispensée permet de vous former aux gestes qui sauvent, à la lutte contre les incendies, de vous perfectionner et spécialiser. Progressivement, au rythme de l'acquisition de vos compétences, vous serez engagé sur le terrain.

LES DROITS ET DEVOIRS DU VOLONTAIRE :

Cet engagement citoyen donne droit à des indemnités horaires et à une protection sociale spécifique.

Le **sapeur-pompier volontaire** donne librement le temps qu'il a choisi. Il peut rompre son engagement à tout moment.

L'ACTIVITÉ DES VOLONTAIRES :

Les missions confiées aux sapeurs-pompiers volontaires sont principalement le secours à personne (80 %), la lutte contre les incendies (5%), les accidents de la route (6%), ainsi que les interventions diverses.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

- Être reconnu apte sur le plan physique et médical pour assurer les missions confiées aux **sapeurs-pompiers**
- Avoir entre 16 et 60 ans
- Être de bonne moralité
(demande d'extrait de casier judiciaire)
- S'engager à exercer son activité de **sapeur-pompier volontaire** avec obéissance, discrétion et responsabilité, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, et notamment de la charte nationale des SPV
- Recrutement sur entretien

Contact

volontariat@sdis03.fr

PLUS D'INFORMATIONS SUR

www.sdis03.com